

# Swiss Life Gestion Privée

## Société de gestion

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR  
**ValEuro Select**  
ISIN PART I : FR0014000HL6  
OPC GERE PAR SWISS LIFE GESTION PRIVEE

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP, qui est de classification « actions des pays de la zone euro », est de rechercher une performance, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à celle de l'Indice Euro Stoxx 50, dividendes réinvestis (SXST index). L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. La stratégie de gestion intègre des critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) résultant d'une notation s'appuyant sur l'ESG Risk Score de Sustainalytics ainsi que sur le Risk Score de chacune des trois dimensions ESG tels que la gestion des déchets, l'exploitation des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique, pour l'Environnement (E) ; les conditions de travail dans la chaîne fournisseurs, le dialogue social, la parité homme-femme pour la dimension Sociale (S) et la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la transparence vis-à-vis de l'actionnariat, pour l'appréciation de la Gouvernance (G).

L'univers initial est composé des sociétés cotées dont le siège social se situe dans un pays de la zone Euro et dont la capitalisation boursière est d'au moins 200m€, faisant l'objet d'une publication d'un score de risque de la part de Sustainalytics, notre fournisseur en données ESG. La stratégie de gestion adopte une approche « Best-in-Universe », ainsi ne seront retenus que les émetteurs les mieux notés, indépendamment de leur secteur d'activité. Certains secteurs peuvent être intégralement écartés. Des critères d'exclusion sont donc mis en oeuvre sur l'univers initial conduisant à éliminer les entreprises appartenant au quintile considéré comme le plus risqué sur la base du Sustainalytics ESG Risk Score, soit 20% de l'univers d'investissement et les sociétés dont le CA lié au Tabac est supérieur à 50%.

Les entreprises retenues font ensuite l'objet d'une notation interne ESG et le poids en portefeuille des entreprises assorties d'une notation interne médiocre (D) à mauvaise (E) est limité à 35% au total et individuellement à 3.5% dans l'AN du fonds. La principale limite méthodologique à notre stratégie extra-financière est que nous nous appuyons majoritairement sur un fournisseur d'informations, Sustainalytics, pour déterminer notre notation interne. La construction du portefeuille en aval de ce travail ESG repose sur deux axes principaux que sont l'analyse fondamentale de type « stockpicking » pour apprécier chaque entreprise dans une optique de moyen terme comme l'analyse de positionnement stratégique et/ou sectorielle, qualité de l'équipe dirigeante, structure de bilan, capacités bénéficiaires (rentabilité, évolutions du consensus bénéficiaire, potentiel de croissance), historique de distribution de dividendes ; et la réputation digitale de l'entreprise, qui lorsque disponible, sera utilisée comme moteur complémentaire de performance financière. L'utilisation et

l'exploitation d'informations issues du monde du Web constitue une nouvelle approche pour tenter de percevoir en amont les évolutions d'une entreprise et par conséquent son évolution boursière.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

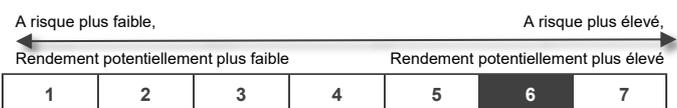
Le fonds est exposé entre 75% et 100% dans des actions de sociétés cotées dont le siège social se situe dans un pays de la zone Euro et dont la capitalisation boursière est d'au moins 200mEUR, faisant l'objet d'une publication d'un score de risque de la part de Sustainalytics. Les petites capitalisations boursières (comprises entre 200mEUR et 1mds EUR) sont limitées à 30% de l'actif net du fonds ; en outre, le fonds peut s'exposer en actions de sociétés ne faisant pas partie de la zone Euro (y compris sur les marchés émergents) dans la limite de 10% maximum.

Le FCP peut investir :

- Jusqu'à 100% en actions
  - jusque 10% en obligations (dont les obligations convertibles) et/ou autres titres de créances français ou étrangers, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique et ayant une notation comprise entre AAA et BBB selon la classification S&P ou notations équivalentes, et en concordance avec les analyses de la société de gestion.
  - à hauteur de 10% maximum de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, de classifications actions ou obligataires ou monétaires, qui seront sélectionnés de manière discrétionnaire et selon des critères qualitatifs sur la société de gestion, les performances...
  - dans la limite de 50% de l'actif dans des instruments dérivés sur les marchés de futures ou optionnels, français ou étrangers réglementés, dans le but de couvrir le risque actions, ou de l'exposer dans la limite de 100% de l'actif. Il s'agit toutefois d'une composante non essentielle des moyens mis en oeuvre pour atteindre l'objectif de gestion.
  - à titre accessoire, dans des titres intégrant des dérivés Le risque de change pourra atteindre 10% de l'actif, celui-ci n'étant pas systématiquement couvert.
- Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment par le dépositaire et sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris avant 10h30 auprès du dépositaire. La valorisation est quotidienne.
- Le FCP peut réinvestir et/ou distribuer et/ou reporter son résultat net.
- Les plus-values nettes réalisées sont réinvesties.

**Recommandation** : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans 5 ans

### Profil de risque et de rendement



Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait, de son investissement au minimum et en permanence à hauteur de 75% en actions de l'Union Européenne hors France, éligibles au PEA. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FCP. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

**Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de liquidité** : Sur certains marchés et dans certaines configurations de marché, le gérant peut rencontrer des difficultés à vendre certains actifs financiers.

**Risque de crédit** : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaut de l'émetteur (cas extrême) qui aura un impact négatif sur le cours du titre. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP.

## Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,77 % *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

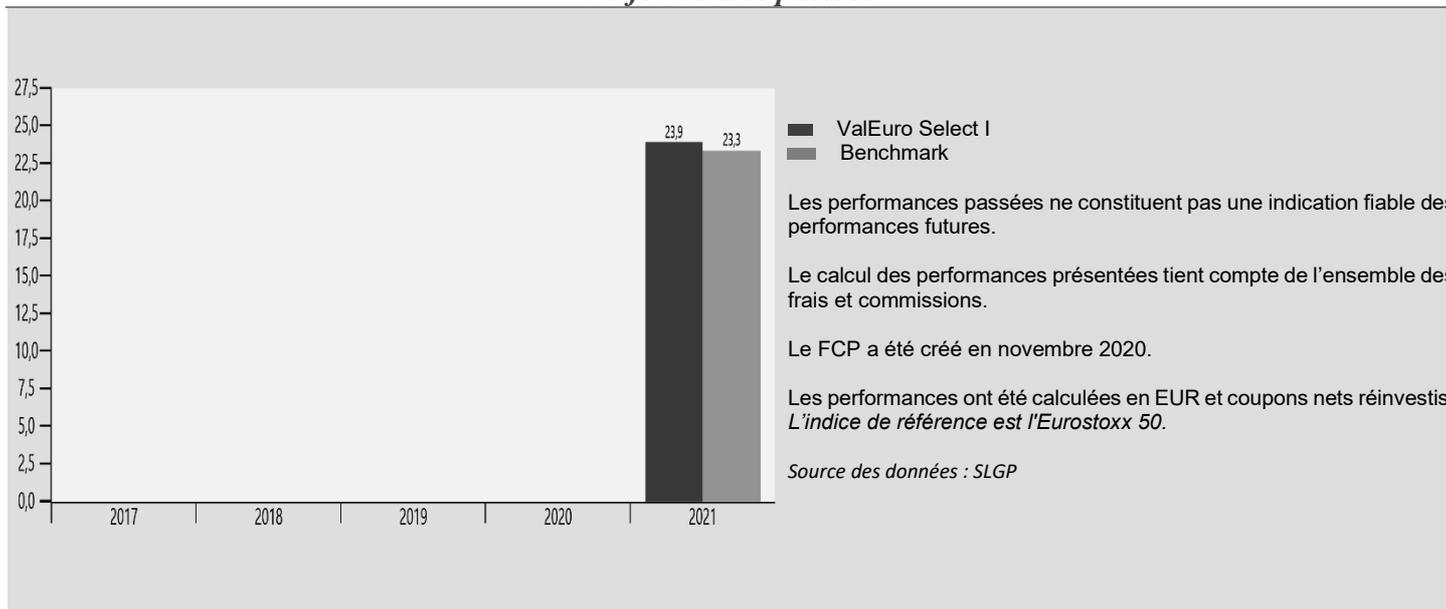
\* Le pourcentage se fonde sur une estimation calculée sur les frais escomptés sur une base annualisée. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : Swiss Life Gestion Privée 7 place Vendôme – 75001 Paris, ainsi que sur le site : [www.swisslifebanque.fr](http://www.swisslifebanque.fr)

## Performances passées



## Informations pratiques

### Informations pratiques

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « US PERSONS ». La définition est disponible dans le prospectus de l'OPCVM.

**Nom du dépositaire :** Swisslife Banque Privée (SLBP).

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**SWISS LIFE GESTION PRIVEE**  
7, Place Vendôme 75001 – PARIS

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** Dans les locaux de la société de gestion

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts :** SWISS LIFE GESTION PRIVEE.

**Fiscalité :** les parts du FCP sont des parts de capitalisation et/ou de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

SWISS LIFE GESTION PRIVEE a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive UCITS V. Les détails de la politique de rémunération actualisée des employés de SWISS LIFE GESTION PRIVEE est disponible sur le site Internet de SWISS LIFE GESTION PRIVEE. Un exemplaire de cette politique est mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite adressée à

**SWISS LIFE GESTION PRIVEE**  
7, Place Vendôme 75001 – PARIS

Le document intitulé « Politique d'engagement actionnarial » et son rapport sont disponibles dans les mêmes conditions. Lorsque la société de gestion ne fait pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, son silence devra être interprété, à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document « Politique d'engagement actionnarial » et aux propositions du conseil d'administration.

La responsabilité de SWISS LIFE GESTION PRIVEE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SWISS LIFE GESTION PRIVEE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/12/2021.